



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLICUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSEIL DE LA CONCURRENCE

مجلس المنافسة

COMMUNIQUE DE PRESSE
RELATIF A LA RECONDUCTION DE LA CONVENTION CADRE DE
COOPERATION ENTRE LE CONSEIL DE LA CONCURRENCE ET
L'AUTORITE FRANÇAISE DE LA CONCURRENCE

Le Conseil de la concurrence et l'autorité de la concurrence française ont signé le 14-02-2018 un nouvel accord-cadre de coopération et d'appui institutionnel qui reconduit la convention signée entre les deux parties le 24-02-2014 permettant la poursuite des échanges d'expériences dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence.

Les axes de coopération portent notamment sur :

- L'accueil à l'Autorité de la concurrence française des membres, rapporteurs et personnels techniques ou administratifs du Conseil de la concurrence algérien pour des visites d'étude ou des actions de formation de courte durée, portant sur les différents aspects de la régulation concurrentielle (programmes de conformité, pédagogie de la concurrence, contrôle des concentrations, études thématiques, enquêtes, etc.);
- L'accueil au Conseil de la concurrence algérien de membres de l'organe décisionnel, rapporteurs des services d'instruction ou d'autres personnels de l'Autorité de la concurrence française en vue d'y animer des conférences ou ateliers de formation ;
- L'échange d'informations à caractère général sur les activités des Parties et sur la mise en œuvre du droit et de la politique de la concurrence, telles que des décisions, avis, études sectorielles, publications, synthèse de législation et études, sous réserve

de la législation applicable sur le territoire de chacune des Parties, notamment en matière de secret des affaires, de secret professionnel et de protection des données.

Les échanges effectués entre les deux (02) institutions dans le cadre de cette convention avaient permis :

- D'une part, l'envoi en formation de cadres du Conseil de la concurrence auprès de l'autorité française de la concurrence et l'accueil d'un membre de cette institution pour animer une conférence organisée par le Conseil de la concurrence à Alger sur un thème portant sur le droit de la concurrence.

- Et d'autre part, l'élaboration de manuel de procédure (programme de conformité, procédure d'engagement, lexique des termes juridiques du droit de la concurrence.

De même qu'il est utile de préciser que le Conseil de la concurrence est engagé activement dans la communauté internationale de la concurrence tant au sein des organisations multilatérales (Réseau Mondial des autorités de la concurrence, CNUCED, Forum Mondial de l'OCDE) et dans le cadre des relations bilatérales.

Pour de plus amples informations sur les activités du Conseil de la concurrence veuillez consulter le site : www.conseil-concurrence.dz.



Le Président du Conseil de la concurrence

Amara ZITOUNI